



IM 063110002

**VOYAGES CELLIER CHEVANET**

68 avenue Roger Coulon  
63430 Pont du Château

Tél : 04 73 83 26 63

Email : contact1@cellierchevanet.fr

## BULLETIN D'INSCRIPTION JOURNÉE AU ZOOPARC DE BEAUVAL SAMEDI 5 OCTOBRE 2019

**NOM :**

**PRENOM :**

**ADRESSE POSTALE :**

**N° TELEPHONE FIXE :**

**N° TELEPHONE PORTABLE** *(que vous aurez avec vous sur place) :*

**ADRESSE E-MAIL :**

NOM PRENOM <i>de chaque participant</i>	DATE DE NAISSANCE <i>(pour les enfants uniquement)</i>

**Lieu de prise en charge :** Pont du Château Garage Cellier Chevanet avenue Roger Coulon   
Clermont-Ferrand ZI le Brézet 14-16 rue Pierre Boulanger

**Nombre d'enfants de – de 10 ans :** \_\_\_\_\_ x 64€

**Nombre d'adultes (+ de 10 ans) :** \_\_\_\_\_ x 69€

**Assurance annulation (facultative) 4.00€/personne** *(à régler lors de l'inscription) :* OUI  NON

**Montant total du paiement :** \_\_\_\_\_

**Chèque du Montant Total du voyage à l'ordre de CELLIER CHEVANET,  
à envoyer avec le bulletin d'inscription ci-dessous daté et signé, à l'adresse suivante :  
68 avenue Roger Coulon 63430 Pont du Château.**

*Sans règlement la réservation ne pourra être prise en compte.*

Le :

Signature :

*Votre contrat de voyage vous sera envoyé dès réception de ce bon.*



## Conditions particulières de vente

MENTIONS LEGALES : CELLIER CHEVANET Siège social : Avenue Roger

Coulon 63430 Pont Du Château SAS au capital de 80 000 € - Licence n°2014/83/0000354 - RC B 330 727 801 - APE: 4939B Responsabilité civile:

AXA France IARD - Garantie financière Groupama Assurance - Atout France IM06311002

### INSCRIPTION

Les inscriptions peuvent être enregistrées dès la parution de notre brochure. Les places dans le car sont attribuées par ordre d'inscription, d'où l'intérêt de s'inscrire rapidement. L'inscription à l'un de nos voyages implique l'adhésion sans réserve à l'ensemble de nos conditions particulières. Pour être définitive, toute inscription doit être accompagnée de l'acompte mentionné sur les coupons d'inscription. Le solde devra être versé à la date mentionnée sur la feuille d'inscription. Les réservations peuvent s'effectuer auprès de notre agence ou encore par correspondance.

### CHAMBRE INDIVIDUELLE

Si vous demandez le logement en chambre individuelle, sachez que nous pourrions en garantir l'octroi que dans la mesure où il sera possible d'en obtenir auprès des hôteliers. C'est pourquoi nous faisons appel à votre compréhension afin de ne pas tenir rigueur de nos éventuels refus. Le supplément demandé par les hôteliers correspond à l'occupation de la chambre par une seule personne et n'est pas en fonction du nombre de lit dans la chambre.

### CHAMBRE A PARTAGER

Si vous demandez une chambre à partager, au cas où nous ne trouvons personne pour partager votre chambre. Nous vous demanderons de vous acquitter du supplément pour la chambre individuelle. En raison des annulations de dernière minute, ce supplément peut être demandé jusqu'au moment du départ et ne peut pas constituer un motif d'annulation.

### DEPARTS

Ils sont assurés avec un minimum 40 personnes par car pour les séjours de 3 jrs et plus, et nous nous réservons le droit d'annuler un voyage si celui-ci ne réunissait pas le nombre de participants voulus. Dans ce cas, le voyageur sera averti au moins 21 jours avant la date du départ. Si le voyageur ne peut se reporter sur une autre date, les sommes versées lui seront remboursées sans pénalités.

### MODIFICATIONS DE L'OFFRE PREALABLE

Des éléments nouveaux peuvent intervenir entre la rédaction des programmes et la date de départ. Dans ce cas nous nous réservons le droit: de modifier les itinéraires, les horaires et le sens des visites ou de remplacer un hôtel par un établissement équivalent. En cas de panne, d'accident ou autre, nos conducteurs et accompagnateurs feront le maximum afin d'éviter toute perturbation au bon déroulement du voyage. En cas de force majeure (intempéries, fermeture de site, etc...) si l'organisateur était amené à modifier le programme, les clients ne pourraient prétendre comme seule indemnité, qu'au remboursement des services prévus initialement et dont ils auraient été privés.

### APTITUDE AU VOYAGE

Nous nous réservons la possibilité de refuser l'inscription de tout voyageur dont l'état physique ne nous semblerait pas compatible avec le type de voyage choisi. Chaque voyageur reste responsable individuellement de ses actes. Nous ne saurions en aucun cas assurer une quelconque responsabilité de garde. Les clients participants à l'un de nos voyages s'engagent à respecter les horaires et les programmes. Dans le cas contraire, ils assumeront personnellement les frais supplémentaires.

### TRANSPORT AERIEN

Nos programmes incluant des voyages en avion sont établis sur la base d'horaires prévisionnels qui sont soumis à l'accord des services de l'aviation civile. Les voyageurs sont informés des horaires de départ définitifs dès qu'ils sont en notre possession. Les horaires de retour sont donnés à titre indicatif, ils peuvent toujours être modifiés. L'évolution des conditions de desserte et la recherche des meilleurs coûts nous conduisent à utiliser de plus en plus souvent des vols spéciaux dont les créneaux horaires, la régularité et les services sont de qualité inférieures à ceux des compagnies régulières. En cas d'annulation d'un vol par la compagnie aérienne, Cellier-Chevanet a la possibilité d'annuler le voyage jusqu'à la date du départ. S'il est possible d'effectuer le trajet par un autre mode de transport, cela ne pourra constituer un motif d'annulation de la part du client.

### BAGAGES

Chaque voyageur reste personnellement responsable de ses bagages durant toute la durée du Voyage. Nous ne sommes pas responsables des objets et valeurs laissés à l'intérieur des autocars. De plus, devant le nombre croissant des objets personnels oubliés par les clients dans les hôtels ou restaurants et la difficulté de les identifier, il nous sera impossible de nous charger tant de la recherche que du retour des objets. De plus le client ne pourra prétendre à aucun dédommagement en cas de détérioration de bagages

### TARIFS

Pour les 1, 2 et 3 jours, les prix affichés sont pour une base de 45 personnes et sont calculés suivant une ville de départ (Clermont Fd et sa couronne hors ramassages éventuels). Par conséquent sur demande, une tarification personnalisée sera adressée au responsable de groupe. Les prix du transport en autocar et des frais associés sont calculés sur la base d'un véhicule de 2 essieux. Nos prix sont calculés de manière forfaitaire, incluant un ensemble de prestations décrites dans les programmes. Nos prix sont établis sur la base de tarifs hôteliers, des prix de transport maritime ou aérien, des cours de change et du taux de TVA en vigueur. Ils sont susceptibles de subir des modifications en cas de variation notable des conditions économiques et conformément à la législation. Si en raison des horaires imposés par les compagnies aériennes, la première et la dernière journée se trouvent écourtées par une arrivée tardive ou un départ matinal, aucun remboursement ne pourrait avoir lieu. La durée du voyage est calculée depuis le jour de la convocation à l'aéroport jusqu'au dernier jour.

### NOS PRIX NE COMPRENENT PAS

- dans certains cas, les boissons au cours des repas
- les frais d'ordre personnel
- le supplément chambre individuelle
- les excursions facultatives en option
- toutes les dépenses extraordinaires consécutives à un événement dont l'agence ne peut être tenue pour responsable: grèves, intempéries,...
- l'assurance annulation/ assistance

Les excursions facultatives souscrites sur place ne sont pas gérées par Cellier

Chevanet mais par le prestataire local et n'entraîne donc pas la responsabilité de Cellier Chevanet.

### FORMALITES

Pour les ressortissants français, nous fournissons les renseignements sur les formalités. Pour les ressortissants d'autres nationalités, se renseigner auprès des autorités consulaires, les démarches sont à effectuer par les intéressés eux mêmes.

### ANNULATION / ASSISTANCE

Contrat souscrit auprès d'April International. Cette assurance est optionnelle.

Un fascicule détaillé et explicatif vous est remis à l'inscription.

**IMPORTANT:** En cas d'annulation, dès la première manifestation ou dès la connaissance de l'événement entraînant la garantie, vous devez IMMEDIATEMENT aviser l'agence de voyage.

Pour déclencher un dossier d'annulation auprès de l'assurance, le voyage doit être soldé dans sa totalité. De même, aucun remboursement ne peut intervenir si le client ne se présente pas aux heures et lieu mentionnés sur la feuille d'inscription. La non présentation des documents de police pour son voyage (passeport, visa, carte d'identité) ainsi que leur non-conformité entraîne également l'absence de tout remboursement. En cas de rapatriement, le client ne peut demander de remboursement des prestations non utilisées.

### FRAIS D'ANNULATION

Les frais de dossier ainsi que les primes d'assurance ne sont jamais remboursables. Par ailleurs ces frais n'entrent pas dans le calcul des indemnités en cas d'annulation par Cellier-Chevanet. Tout changement de date de départ entraînera des frais de dossier (23€ par pers. pour 1 journée, 30 € par pers. à partir de 2 jours) et sera considéré comme annulation à partir de 30 jours avant le départ avec les frais correspondants. Si le voyageur annule son inscription, les indemnités indiquées ci-après lui seront appliquées pour couvrir les frais engagés pour son compte par l'agent de voyage. Le barème des frais d'annulation est le suivant (tarif SNAV): Annulation de:

- 30 à 21 jours avant le départ: 25% du prix du voyage
- 20 à 15 jours avant le départ: 50% du prix du voyage
- 14 à 8 jours avant le départ: 75% du prix du voyage
- moins de 8 jours avant le départ: 100% du prix du voyage (autocar)

Quelques soient les raisons d'annulation, il sera retenu au voyageur des frais de dossier. Ils s'élèvent à 23€ ou 30 € par personne pour les voyages en autocar et 45 € par personne pour les voyages en avion ou croisière (hormis organisation conjointe). Ces frais ne comprennent pas la franchise qui vous sera appliquée par l'assurance annulation.

En cas d'organisation conjointe (croisières, circuit aérien, etc.) les conditions d'annulation de notre partenaire de substituent aux notre.

### CESSION DE CONTRAT

Lorsque le voyageur est dans l'obligation d'annuler son voyage, il a la possibilité de céder son inscription à une autre personne. Cette transmission de contrat doit s'effectuer dans les conditions suivantes:

- nous informer de votre décision dès que possible
- nous communiquer le nom du remplaçant.
- nous faire parvenir un engagement écrit du remplaçant

### INTERRUPTION DE VOYAGE

Tout voyage interrompu ou abrégé du fait des voyageurs et pour quelque cause que ce soit ne donnera lieu à aucun remboursement.

### RECLAMATION

Toute réclamation doit nous parvenir dans les 15 jours suivant le retour par lettre recommandée avec A/R avec les documents justifiant la réclamation. En cas de contestation ou de litige, seul le tribunal de Clermont Fd sera compétent.

### ORGANISATION CONJOINTE

Certains de nos voyages sont réalisés en collaboration avec d'autres voyagistes.

Dans ce cas nos conditions particulières sont remplacées par celles du voyagiste.

Elles peuvent vous être communiquées sur simple demande ou portées à votre connaissance à l'inscription. Voyages Coudert - Autocars Faure et Autocars des Combrailles travaillent sous couvert de l'habilitation de Cellier Chevanet.